

Les grandes fonctions de l'entreprise

Comptabilité - La dimension opérationnelle

Ce cours vous est proposé par Véronique Pérès, Maitresse de conférences à l'Institut d'Administration des Entreprises, Université Côte d'Azur, et par AUNEGe, l'Université Numérique en Économie Gestion.

Quiz

- 1. La dimension opérationnelle de la fonction comptable permet de (compléter la phrase) :**
 - a. Fournir des prévisions sur le futur de l'entreprise grâce à des budgets et des analyses approfondies
 - b. Fournir des éléments de preuve grâce à la régularité et à la sincérité des informations saisies
 - c. Fournir des éléments sur les coûts de revient des produits finis
- 2. Le document qui ne fait pas partie des livres ou registres comptables est (compléter la phrase) :**
 - a. Le grand-livre
 - b. Le journal de trésorerie
 - c. L'annexe aux comptes annuels
- 3. La gestion de trésorerie est (compléter la phrase) :**
 - a. Indispensable pour assurer un équilibre à l'entreprise : les recettes doivent excéder les dépenses
 - b. Indispensable mais optionnelle puisque la banque adresse un relevé mensuel et à jour
 - c. Indispensable mais effectuée par un service spécifique de l'entreprise qui n'est pas le service comptable ou rattaché à lui
- 4. Quelle est la tâche qui n'incombe pas au service comptable ?**
 - a. L'établissement des salaires et déclarations sociales
 - b. L'établissement des déclarations fiscales
 - c. L'établissement des comptes annuels et leur dépôt au greffe du Tribunal de Commerce

d. Les contrats clients ou fournisseurs

Références

Comment citer ce cours ?

Les grandes fonctions de l'entreprise - Comptabilité, Véronique Pérès, AUNEGe (<http://aunega.fr>), CC – BY NC ND (<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>).



Cette œuvre est mise à disposition dans le respect de la législation française protégeant le droit d'auteur, selon les termes du contrat de licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International (<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>). En cas de conflit entre la législation française et les termes de ce contrat de licence, la clause non conforme à la législation française est réputée non écrite. Si la clause constitue un élément déterminant de l'engagement des parties ou de l'une d'elles, sa nullité emporte celle du contrat de licence tout entier.